

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAGLAN

**Nombre de conseillers** - **DÉLIBÉRATION 009 -03-2026**  
- en exercice 15 **Séance du Vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 30**  
- présents 15  
- votants 15 Le conseil municipal de cette commune, régulièrement  
- Pour 15 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en  
- Contre 0 session ordinaire à la mairie de DAGLAN  
- Abstention 0 sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire sortant

**Date de convocation** : **16 mars 2026**

**PRÉSENTS:** DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, MAURY Dominique, VERNET Thierry, RIVALLIE CHARBONNIER Emilie, PICADOU Karine, LOUBIERES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

Dominique MAURY est élue secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire une formation auprès de l'adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe en charge de l'Agence Postale communale en vue de son remplacement.

Sur rapport de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création à compter du 7 avril 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à une formation dans le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,50 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1mois allant du 07/04/2026 au 30/04/2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

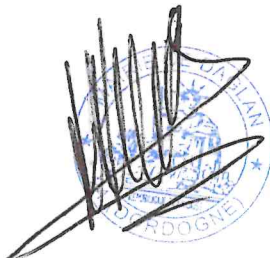
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 20 mars 2026

Le Maire,



Certifiée exécutoire  
Reçue en Sous-Prefecture le :  
Publiée le:  
Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.